Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL202604-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.

PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CLAVERIE Pierre, M. CONSTANTIN Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. MAZZUCATO Damien, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

PROCURATIONS : M. PASQUET Thierry a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas, M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Phillipe (Jusqu'au point n° 8), Mme BILLY-FALCOU Lise a donné procuration à Mme GRACY Elisabeth, M. JUNCA Laurent a donné procuration à Mme JACQUIER Carine.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY Fabien.

N° 202604-34– OBJET : VOTE ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du Budget communal ;
Vu l'Instruction comptable M57 applicable aux communes ;
Vu la délibération n° 202604-26 du 8 avril 2026 portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 ;
Vu la proposition d'affectation des résultats 2025 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal du 20 avril 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances du 21 avril 2026 ;
Vu le projet de Budget Primitif présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		RETENU
Dépenses de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	1 391 000,00
012	Charges de personnel	1 685 600,00
014	Atténuations de produits	63 000,00
65	Autres charges de gestion courante	730 183,00
66	Charges financières	27 600,00
67	Charges spécifiques	62 400,00
68	Dotations aux provisions	5 455,00
042	Opérations d'ordre	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	561 485,69
	Total Dépenses	**4 726 723,69**
Recettes de fonctionnement		
70	Produits des services	160 640,00
73	Impôts et taxes	176 000,00
731	Fiscalité locale	2 055 495,00
74	Dotations et participations	1 773 653,00
75	Autres produits gestion	41 200,00
78	Reprise sur provision	62 400,00
042	Opérations d'ordre	57 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	400 335,69
	Total Recettes	**4 726 723,69**

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260428-DEL20260434-34-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

RETENU

INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
20/21/23/13	Opérations d'équipement (dont RAR 2025)	1 027 322,35
16	Emprunt et dettes assimilés	373 777,00
040	Opérations d'ordre en sections	57 000,00
041	Opérations patrimoniales	29 175,00
001	Résultat d'investissement reporté	897 228,02
	Total Dépenses	**2 384 502,37**
Recettes d'investissement		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	787 978,54
10	Dotations, fonds divers	198 851,00
13/45	Subvention d'investissement (dont RAR 2025)	607 012,14
040	Opérations d'ordre	200 000,00
041	Opérations patrimoniales	29 175,00
021	Virement de la section de fonctionnement	561 485,69
	Total Recettes	**2 384 502,37**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : **Décider** de voter le Budget Primitif 2026 de la commune :
- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel pour chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres ;

Article 2 : **Approuver** le Budget Primitif 2026 du budget principal comme présenté ci-dessus :

Article 3 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce budget.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté par 22 voix pour, 5 abstentions.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 30/04/2026
Publiée ou notifiée le 30/04/2026
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE Hautes-Pyrénées

Publié le : 30/04/2026 16:41 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/60948